SFN FO FPA

Montreuil, le 03/03/2021

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE CENTRAL
du 03 mars 2021

La délégation Force Ouvrière était composée de : Pascal CHABAS, Michael CORRIETTE, Patrick PEYREBESSE, Jean-Marc LEMEE et Jean Pierre MENGEL

Représentante syndicale : Nathalie TONDOLO

Séance présidée par :

- Philippe Le-BLON-BOITIER **DRH-DS**, assisté de Florence MENU

Etaient également présent(e)s :

- Roger MOREAU de la **Direction Financière** pour le point 2 et 3,
- François LAVERDURE **Directeur de l'immobilier** pour le point 3,

Ordre du jour :

1) Information sur le projet de mise en œuvre, sur le fondement de l'article L. 1237-19 du Code du travail, d'un dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) et sur la négociation d'un accord avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'UES Afpa.

2) Information-consultation sur le projet de transformation des restaurants de I'Afpa : 1ère réunion d'information.

3) Information sur la stratégie de cession, mise en œuvre dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Afpa 2020-2024

4) Information sur la campagne d'entretiens 2021

1) **Information sur le projet de mise en œuvre, sur le fondement de l'article L. 1237-19 du Code du travail, d'un dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) et sur la négociation d'un accord avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'UES Afpa.**

Ce point est lié à l'annulation du PSE.
38 personnes sont en attente d'une solution pour partir dans des conditions similaires à celles du PSE.

La RCC reste réservée aux 38 personnes, sur la base du volontariat.

Force Ouvrière :

Où en êtes-vous avec les procédures pour le rescrit (exonérations fiscales et sociales des sommes versées et à verser aux salariés suite à l'annulation du PSE).

DRH : Les procédures sont en cours, les courriers vont être transmis aux différentes administrations concernées tout en souhaitant que l'issue soit favorable.

Pour notre délégation, il faut que la démarche se concrétise avant la fin de l'année !

DRH : Les salariés concernés n'ont pas de démarches à faire. La probabilité qu'il y ait un redressement fiscal est proche de zéro.
Pour les personnes déjà parties et pour les sommes déjà versées, il n'y a pas de remise en cause.

Pour notre délégation, nous vous demandons les informations en temps réel des avancées du dossier et nous rappelons que nous sommes directement concernés par ce qu'il se passe à l'intérieur de « l'entreprise » !

2) **Information-consultation sur le projet de transformation des restaurants de l'Afpa : 1ère réunion d'information**

Le sujet **(externalisation de la restauration de l'Afpa)** était prévu de longue date. Le projet va s'échelonner sur plusieurs mois.

110 restaurants sur 116 sont concernés par un transfert à des prestataires privés (la quasi intégralité) avec un impact sur 189 Salariés !

En 2019, l'activité de la restauration enregistre une perte globale de -6M€ d'EBE contre un excédent de + 5M€ en 2015.

Les simulations effectuées montrent un objectif de gain total situé entre 3 M€ et 4 M€ d'EBE par rapport à la situation de référence 2019.

Les salariés souhaitant rester à l'Afpa mais sur d'autres métiers ou d'autres postes en auront la possibilité dans la mesure des postes disponibles et de la possibilité d'une mobilité professionnelle.

Force Ouvrière :

Aujourd'hui, vous ouvrez l'information/consultation concernant le projet de transformation des restaurants de l'AFPA.

Avant de discuter sur le fond de ce projet qui fera l'objet d'une déclaration de notre délégation lors de la prise d'avis, n'en doutez pas, les élus Force Ouvrière, sont effarés et choqués par la forme du document et des informations qu'il contient.

En effet, comment ne pas qualifier d'insultes les propos de la diapo 5, où vous affirmez que **pour améliorer la qualité du service rendu, votre première solution est de déléguer la gestion à des professionnels de la restauration !**

Pour qui ou pour quoi, prenez vous les 189 salariés de la restauration présents actuellement à l'AFPA ? Au regard de la considération des compétences professionnelles que vous semblez leur attribuer dans cette affirmation, nous ne pouvons que déduire que vous ne les estimez pas capables d'exercer leur métier de façon qualitative. Si toutefois, vous contredisez ces propos, la personne qui a écrit et/ou validé ce document doit se poser des questions quant à sa présence dans un organisme qui est reconnu pour transmettre à ses publics des savoirs, des compétences par le geste technique professionnel.

Une nouvelle fois, **vous nous présentez des documents contenant des chiffres aussi abracadabrantesques que 3 millions d'euros d'EBE, des pertes de CA… sans les éléments comptables pour appuyer vos chiffres**. Vous nous prenez pour qui ? Pensez-vous que les élus du personnel, dont la loi attribue des compétences économiques, sont présents ce jour pour écouter ce qui est à nos yeux des élucubrations. A quoi servons-nous en tant que représentants du personnel ? A valider vos projets sans pouvoir en mesurer les réels tenants et aboutissants ? Sachez, Monsieur le président, que Force Ouvrière ne joue pas à ce jeu-là ! Les élus Force Ouvrière attendent de la direction qu'elle respecte les salariés et leurs représentants en fournissant les documents clairs et précis qui leurs sont dus.

Force Ouvrière :

Dans ce document est écrit : « Améliorer la qualité du service rendue aux stagiaires et aux salariés : Gestion déléguée de l'activité à des professionnels de la restauration ».
Il s'agit d'une insulte pour les salariés en place. Notre analyse est partagée par nombre d'élus. La direction prend la responsabilité de ses écrits.

Pour notre délégation, la direction veut se débarrasser de 189 personnes (emplois ???) sous un faux prétexte. Nous dénonçons les propos honteux de la direction et le report des responsabilités de la direction sur les élus sous prétexte de vouloir trop et de toujours se tenir sur une position de défiance. Mais la faute à qui si toutes les infos reçues sont dénuées de fondement et pour le cas présent de données économiques fiables argumentant les affirmations de la direction ???
Pourquoi sans cesse renier la compétence économique des élus représentants du personnel et les mettre ainsi dans une position perpétuelle de requérants ???
De plus, les documents fournis portent la mention « confidentiel » sans autre précision et justification, ce qui nous empêche de partager l'information avec les salariés.

Bien que ce soit une possibilité par l'employeur d'imposer le principe de confidentialité, il ne peut pas imposer celle-ci sur toutes les informations sans justifier les raisons sous peine de procéder à un délit d'entrave au bon fonctionnement de l'Instance Représentative du Personnel.

En conséquence, nous avons demandé à la direction de repréciser quelles informations contenues dans le document de travail fourni étaient réellement frappées de confidentialité et pourquoi !?
Il nous a été répondu que le document serait révisé et expurgé des informations confidentielles et envoyé aux élus… à ce jour… toujours rien !!!

Questions Force Ouvrière :

1. Qui a réalisé ce document (l'auteur(e) ne semble pas connaître la réalité des restaurants Afpa) et qui a validé ce document ?
   Roger MOREAU : C'est un travail collectif, en concertation.

2. Nous savons à Force Ouvrière que certains restaurants pratiquent déjà de cette façon car ils ont été concédés à des prestataires externes sur ce modèle. Pourquoi ne pas vous appuyer sur un retour d'expérience sous forme de bilan chiffré pour permettre aux élus d'apprécier vos décisions à leurs justes valeurs ? Avez-vous des analyses qualitatives et financières chiffrées à nous remettre ?
   Roger MOREAU : Oui nous pourrons vous les fournir. Sur le retour d'expérience des services de restauration déjà externalisés (une quarantaine), la direction n'est pas dans la reconduction de ce qui a déjà été réalisé. Pour elle, c'est un nouveau projet. Cependant, elle admet qu'un retour d'expérience, analysé, serait une bonne idée. Elle s'engage à le remettre aux élus.

3. Mettez-vous en place un PSE déguisé en transférant 189 (172 CDI et 17 CDD) collègues à des prestataires externes ?
   Roger MOREAU : On ne supprime pas des emplois, on les maintient (à l'extérieur).
   Pour Force Ouvrière ce sont bien 189 collègues qui quittent l'Afpa. Nous vous demandons de valoriser le personnel Afpa en ne parlant plus de sous-traiter à des professionnels de la restauration !

4. Page 9, vous faites un comparatif de taux de « captation moyen sur le marché », de quel marché parlez-vous ?
   Roger MOREAU : Les réponses seront communiquées ultérieurement.

5. Page 10, vous nous présentez des chiffres « aboutis », sans nous remettre les documents d'ordre comptable qui entrent dans les prérogatives économiques des élus du CSEC et qui pourraient leur permettre d'éclairer leur avis sur les chiffres que vous avancez. Croyez-vous vraiment que nous allons vous croire sur parole ? (EBE…)
   Roger MOREAU : J'entends vos demandes de documents complémentaires. Il n'y a pas de refus de notre part, nous pourrons en échanger.

1. Prenez- vous en compte la situation actuelle du milieu professionnel concerné par votre projet (restriction d'emplois dans les groupes de restauration collective suite à la crise sanitaire) ?
   Roger MOREAU : Je comprends vos inquiétudes mais le calendrier sera assez long et la situation sera plus stable.

2. Comment pouvez-vous indiquer que ces transferts permettraient à nos collègues une « sécurité », d'ailleurs de quelle sécurité parlez-vous ? De maintenir leurs conditions de travail, alors que ce secteur professionnel est complètement à l'arrêt et sinistré en termes d'emplois ?
   Roger MOREAU : Nous parlons de la sécurité de l'emploi.

3. Quelle sera la durée du contrat avec le prestataire ?
   Roger MOREAU : Au maximum 3 ans à 4 ans.
   Pour Force Ouvrière tous les 3 ou 4 ans nos « anciens » collègues vont voir leurs conditions d'emplois remises en cause !

4. Comment aller garantir la sécurité sur les centres avec les « clients extérieurs » qui viendront se restaurer toute la journée ?
   Roger MOREAU : Nous y veillerons, les mesures seront prises.

5. Que signifie « un état du personnel de l'actuel prestataire sera intégré dans la passation de marché » ; qu'entendez-vous par là ? (Sur quelle durée ?)
   Roger MOREAU : Il s'agit d'un certain nombre de détails (âge, RQTH…) qui sera communiqué aux prestataires.

6. Page 39 : Y a-t-il eu un démarrage d'un nouveau marché en octobre 2020 avec les restaurants ?
   Roger MOREAU : Peut-être.

7. Confirmez-vous l'échéancier de la page 39 ?
   Roger MOREAU : il s'agit d'un calendrier prévisionnel.

Le président dénonce « les accusations » et les procès d'intention des élus contre la direction.

Force Ouvrière :

Un projet, nouveau et innovant nous dit-on ? Que nenni !
Il est reconnu que la démarche n'est que prospective et non pas opérationnelle, sans véritable étude de marché ! Un comble !
Plus clairement, on se débarrasse de la restauration mais surtout de 189 emplois. Sans se préoccuper de l'avenir de nos futur(e)s ex-collègues forcés à intégrer un milieu professionnel sinistré socialement par la situation sanitaire.

Force Ouvrière :

La direction soutien que la restauration n'est pas notre cœur de métier, alors que nous l'assurons depuis plus de 70 ans ! L'accompagnement non plus n'est pas notre cœur de métier alors que la direction nous y entraîne toutes voiles dehors !

Quand cela l'arrange, la direction est capable de dire tout et son contraire ! Nous voilà prêts pour le « *nouveau monde* » …

S'agissant des modalités légales de transfert de contrat, la direction laisse entendre que les contrats (rémunération, « avantages », mobilité …) peuvent être revus…
En clair, aucunes garanties durables pour le personnel de restauration !

Nous rappelons la dégradation des conditions de travail du personnel de cuisine (formation, rémunération…).
Ça ressemble à un lynchage….

Pour notre délégation :
Les salariés des restaurants sont les oubliés de l'AFPA

Depuis longtemps, on ne leur a pas facilité la tâche pour se professionnaliser (remplacement difficile pour leur permettre de partir en formation).

- Pas d'investissements depuis des années,
- Du matériel non renouvelé en cas de panne,
- Des contraintes sur la rentabilité et sur la gestion de la charge du personnel,
- Un prestataire « Compass » qui met en place une qualité variable des produits en fonction de nombre de couverts : plus le nombre de repas est important, plus les produits sont qualitatifs et inversement.

Quid de la sécurité du personnel quand les restaurants seront ouverts toute la journée ?

Aujourd'hui, avec les prestataires externes, dans certains centres les prestations des petits déjeuners et des dîners ont disparu (et peu de repas sont servis le vendredi midi) …

Comment vont s'organiser les formations ADR sur les plateaux techniques du self-service avec le nouveau prestataire ?
Roger MOREAU : Cet élément sera intégré dans le cahier des charges pour que ce fonctionnement perdure.

Les salariés concernés ne pourront pas refuser le transfert faute de quoi ils seront licenciés.
Les rémunérations actuelles sont, à priori, au « prix du marché ».

Pour répondre à l'interpellation d'un élu, le DRH répond qu'il a pris connaissance du rapport « Progexa » (qui rapporte notamment les nombreux risques liés au transfert de la restauration à des prestataires privés), qu'il le trouve intéressant mais daté (2 ans).

Force Ouvrière :

En résumé, il faut se débarrasser des 189 salariés jugés incapables de travailler qualitativement sous un fallacieux prétexte d'amélioration grâce à la concession des restaurants Afpa à des prestataires « professionnels » alors que cette pratique est en cours sur près de 50% des sites mais qu'aucune étude sérieuse apporte les certitudes de l'amélioration des prestations dans ces restaurants. Bizarre non ???

Le constat aujourd'hui qui remonte aux élus Force Ouvrière est que ces concessions engendrent une baisse des coûts non pas sur l'achat des denrées (puisque les majeures parties de remontées nous affirment que les coûts de matières premières sont plus bas chez les fournisseurs locaux...) mais sur la qualité et la quantité qui varient selon le volume de couverts servis !!!

3) Information sur la stratégie de cession, mise en œuvre dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Afpa 2020-2024.

Les objectifs :

- **Adapter nos implantations à l'évolution de la cartographie de la formation** ;
- **Traduire le projet de centre** en augmentant la flexibilité et la qualité d'accueil des publics et des salariés, en s'ouvrant à des partenaires extérieurs pour en faire des « Villages de l'AFPA » ;
- **Transférer la gestion et la réhabilitation de nos hébergements à des partenaires** dont c'est le métier ;
- **Optimiser nos coûts de maintenance et satisfaire à nos obligations réglementaires** (Ad'Ap) ;
- **Mettre en place une politique de cession ambitieuse** tenant compte de la réduction de nos implantations, avec pour objectif une diminution de 20 % des surfaces utilisées.

Sont concernés :

- 86 biens à ce stade sur 72 sites immobiliers
- Surface foncière : 1,5 M m² fonciers
- Surface bâtie : 0,1 M m² bâtis
- Valeur de dévolution : 40 M d'€

Force Ouvrière :

- En page 2 du document, il est indiqué « Traduire le projet de centre vers les villages AFPA », à quelle date le premier de ces derniers nous sera enfin présenté ?
  Roger MOREAU : Lors du prochain CSEC.

- Vous parlez de la qualité de l'accueil ; pourtant la plupart des postes de « chargés d'accueil » ont été supprimés, prévoyez-vous des embauches sur ces postes ?
  Roger MOREAU : Pas d'embauches prévues.

- Vous dites vouloir transférer la gestion et la réhabilitation de nos hébergements à des partenaires dont c'est le métier, vous pensez que depuis 1949, l'ANIFERMO puis l'AFPA ont fait preuve d'amateurisme dans ce domaine ?
  Roger MOREAU : C'est un problème d'objectif et de disponibilité (lié au laxisme passé).

- Vous indiquez dans le document « des biens valorisables », qu'est-ce que cela représente pour vous ? Pouvez-vous nous présenter un exemple de ceux-ci ?
  Roger MOREAU : En fonction de l'activité du marché de l'immobilier (sur un lieu donné) ramené au nombre d'habitants (dynamique = valorisable).

- Quels sont les biens parmi les 72 sites qui sont visés par des droits de préemption ?
  Roger MOREAU : La liste n'est pas stabilisée.

- Vous indiquez « des mandats co-exclusifs » ; mais pour quelle durée ?
  Roger MOREAU : Pour le moment ce n'est pas statué (2, 3 ou 4 ans).

- Sur quels critères les courtiers sont-ils choisis ?
  Roger MOREAU : Capacité technique, Taux d'honoraire, Implantation.

- Comment seront calculées leurs commissions ?
  Roger MOREAU : % de la transaction

- Pouvez-vous nous présenter le contenu d'un portefeuille pour nous éclairer ?
  Roger MOREAU : Ils ne sont pas encore constitués

- Il est indiqué « une proximité géographique entre les biens », mais jusqu'où va-t-elle ?
  Roger MOREAU : Il y aura un regroupement des biens par région.

- Pourquoi les pavillons de fonction ne sont-ils pas proposés à la cession dans les mêmes conditions que les autres biens ?
  Roger MOREAU : Les courtiers sous-traiteront à des agents immobiliers de proximité.

Force Ouvrière :

Monsieur le Président, vous nous présentez un projet qui change (et qui est loin d'être abouti) ; sur un travail d'analyse qui est toujours en cours, notre délégation demande une nouvelle consultation. Nous souhaiterions l'intégration du BSI (Bon Sens et Intelligence) et une avancée du projet dans « le bon sens » !

Sur la confidentialité, notre délégation prévient la direction que nous communiquerons les informations contenues dans les documents.
Remettre des documents aux élus avec la mention « confidentiel » sur toutes les pages ne nous permet pas de faire notre travail d'information auprès des salariés de l'AFPA.
Nous alertons le directeur de l'immobilier de ne pas aller trop vite en besogne, au risque de perdre son poste, faute de patrimoine !

4) Information sur la campagne d'entretiens 2021.

Force Ouvrière :

Nous demandons une interruption de séance (20 minutes).

Les élus demandent le report du point au CSEC du 24 et 25 mars prochain.
Dans ce contexte les élus demandent que la clôture de la campagne d'entretiens soit décalée d'autant.
Nous demandons au DRH s'il considère avoir présenté les documents sur le volet des entretiens professionnels ?
Nous n'obtenons pas de réponse claire ; quand il y a un flou, il y a un loup…

Déclaration Force Ouvrière :

Puisque vous faites le choix, Monsieur le Président, d'avoir recours cette année à l'entretien annuel et professionnel pour évaluer les salariés de l'AFPA, tout en utilisant de nouveaux supports dématérialisés (comme indiqué dans vos communications du 16 décembre 2020 et dans l'Info Flash envoyé le 4 février 2021), les élus représentant le personnel doivent être informés et consultés, conformément à l'article L 2312-8 2ème alinéa – 4ème du code du travail.
Ils doivent l'être également, pour les raisons suivantes prises en compte par la jurisprudence :
Les modalités et les enjeux de l'entretien peuvent être de nature à générer du stress et une pression psychologique chez certains salariés soucieux de ne pas avoir atteint leurs objectifs ;
L'entretien annuel d'évaluation peut avoir une incidence sur l'évolution de carrière et/ou sur la rémunération des salariés.

Face à ces constats, les élus Force Ouvrière du CSE C, vous demandent de mettre en place une information consultation sur les nouvelles modalités et les nouveaux supports mis en œuvre pour la campagne des entretiens annuels et professionnels. 2021.

Le DRH nous accuse de faire blocage sur la campagne des entretiens !
Absolument pas ! Nous souhaitons simplement être respectés dans notre rôle d'élu(e)s et que les droits des salariés soient respectés.
Notre délégation souhaite qu'il soit apporté des réponses à nos questions !

Notre délégation est très déçue des confusions faites par le DRH et nous n'acceptons pas le traitement qui nous est fait, nous faisons juste notre travail d'élus !
Nous regrettons que le dialogue social soit « fermé » depuis quelques temps.

Nous redemandons au DRH une **information <u>consultation</u>** !

Le Président du CSEC indique qu'il n'y aura pas de sanctions prises si le salarié refuse l'entretien annuel via les supports informatiques.

Concernant l'information/consultation, il ne dit pas OUI. Malgré tout, il est prévu de ré-aborder ce point fin mars en vue de présenter enfin les nouveaux support et grille d'évaluation ainsi que le dispositif numérique sur AfpaTalent nouvellement mis en place pour ces entretiens. Par contre, sans refuser clairement à la demande de report de la fin de la campagne 2021 (tel qu'annoncé par le DRH-DS) la direction a entendu la demande et devrait nous apporter une réponse rapidement (encore une …).

Nous espérons, à Force Ouvrière, que le Président du CSEC va accepter cette demande de report et de consultation qui est légitime et qui fait partie des attributions des élus.

Fin de séance à 18h50